

Comme vous l'avez sans doute lu ou entendu, l'Etat, après avoir gelé les dotations aux collectivités locales, a décidé un plan d'économie 50 milliards qui a dès à présent un impact sur les dotations allouées aux communes. Ainsi, une baisse minimum de 3 %/an de la dotation est actée mais il faudra également prévoir un désengagement financier des autres échelons (CAF, département...). Parallèlement, notre gouvernement a également décidé de transférer et/ou d'imposer certaines charges aux Communes (mise en place des rythmes scolaires à 4,5 jours d'école/semaine).

C'est dans ce contexte que le budget primitif (prévisionnel) 2014 doit s'inscrire.

Néanmoins, nos efforts communs depuis 2012 nous permettent d'affronter sereinement les années à venir.

Ce budget 2014 se veut sincère et réaliste. Il doit permettre à chacun de comprendre les choix faits par vos élus.

A - Actions vis-à-vis du personnel communal

La municipalité a maintenu et renforcé sur la base du volontariat, une prise en charge d'une assurance prévoyance des Agents à hauteur de 5€/mois.

B - Ecole

- Maintien des tarifs de la cantine
- Renforcement du ménage sur le primaire
- Mise en place définitive (suite à une période expérimentale) des modalités de réservation ou d'annulation des réservations des repas

C - Périscolaire

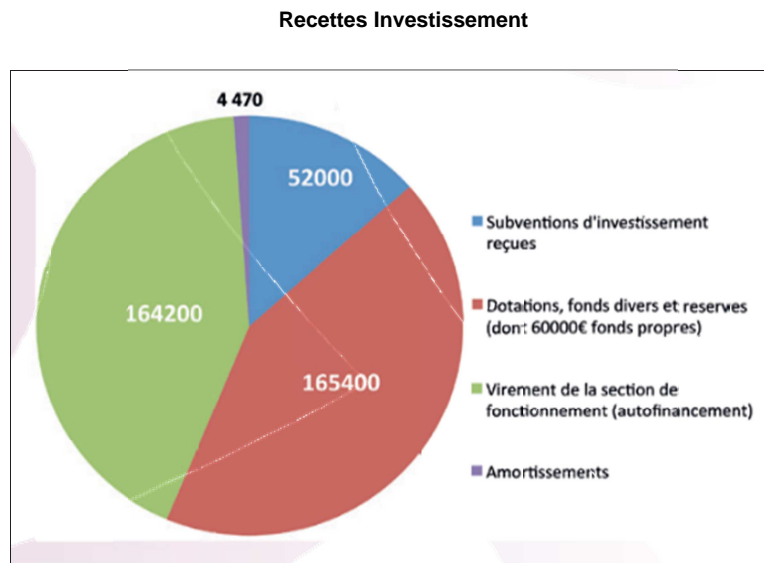
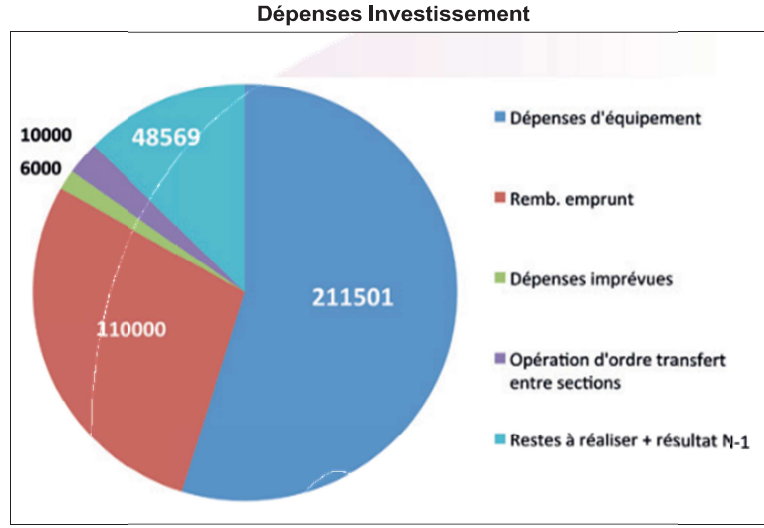
- Maintien du Renfort accueil périscolaire matin, midi et soir (4h/j)
- Maintien des tarifs

D - Rythmes scolaires

- Gratuité des Temps d'Activités Périscolaires
- Cantine le mercredi uniquement pour les enfants fréquentant ALSH l'après-midi et garderie pour les autres jusqu'à 12h30.
- Budget permettant l'accueil de 100% des enfants sur les temps créés par la réforme des rythmes scolaires.

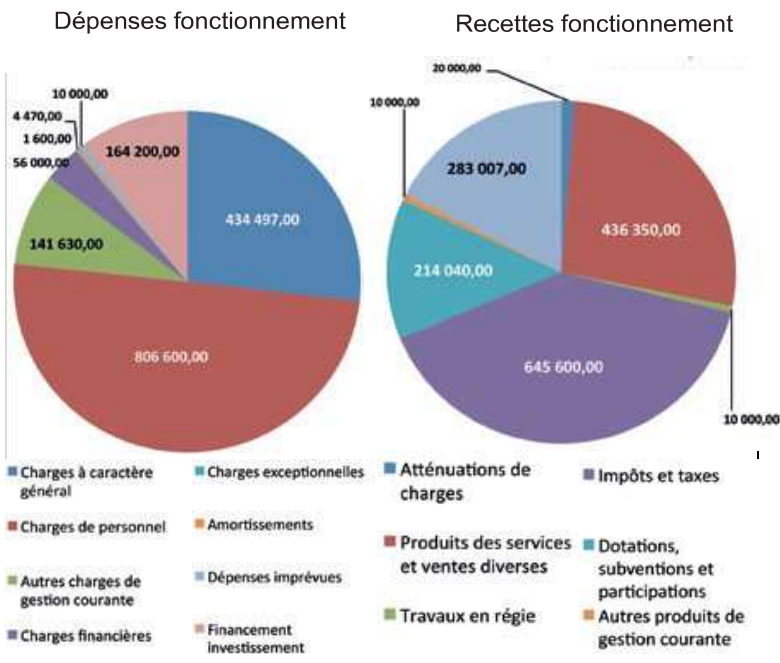
E - Fiscalité

- Gel des taux de toutes les taxes communales.
- Exonération facultative partielle (50%) de la Taxe d'Aménagement sur les résidences principales pour les détenteurs d'un Prêt à Taux Zéro + (foyers avec des revenus « modestes ») pour leur surface au-delà de 100 m² à partir du 1^{er} janvier 2014.
- Maintien des exonérations facultatives sur la Taxe d'Habitation



Les dépenses d'investissement au titre d'équipements porteront en 2014 sur la construction du préau associatif, travaux de voirie et des bâtiments communaux (dont mairie, école et pôle enfance) et la modification du PLU

LE BUDGET PRIMITIF FONCTIONNEMENT 2014



Enfin, le budget investissement du cimetière s'élèvera à 16.000€ et permettra la réalisation en régie de 6 caveaux dont 3 de 6 places et 3 de 4 places.